

LA PSC REBONDIT... !

Il aura fallu attendre le communiqué de presse de la Fédération FO des Personnels des Services publics et des Services de Santé du 20 août 2025 pour que la DGOS modifie son agenda social ! En effet, après la diffusion ces derniers jours du nouvel agenda social, notre communiqué, volontairement sarcastique, a été largement commenté et repris par la presse spécialisée. Cette réaction médiatique a conduit la Directrice de la DGOS à réagir : dans un courriel daté du 22 août, elle nous a indiqué que l'agenda social serait modifié et qu'une réunion sur la PSC se tiendrait début septembre au niveau du Ministre et de son Cabinet.

Pour la Fédération FO SPSS, il est temps que l'action du Ministre de la Santé ne se réduise plus à faire de la communication dans ses incessants déplacements ou dans ses passages média comme par exemple lorsqu'il avait préféré une courte interview à l'émission les grandes gueules sur RMC plutôt que de présider le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière ; il est plus que temps que le Ministre délégué à la Santé prenne enfin en considération les agents de la Fonction Publique Hospitalière et ne se contente plus d'une empathie de façade en réponse aux revendications des syndicats précisant les besoins des personnels.

Le Premier Ministre doit intégrer dans le PLFSS 2026 le contenu de l'ordonnance créant la PSC afin que les agents de la FPH, leurs ayants droits et les retraités de la FPH puissent bénéficier au plus vite des soins « dits gratuits ». **Si cette solution n'est pas immédiatement envisageable techniquement au 1^{er} janvier 2026 du fait de l'indigence et du manque de volonté politique des gouvernements successifs, il faut alors que le gouvernement mette en œuvre à cette date le 100 % sécu pour tous ces personnels, ayants droits et retraités.** Ce serait un premier pas avant d'aborder le dossier complexe de la prévoyance, depuis trop longtemps, l'État refuse d'assumer ses obligations d'employeur.

Car contrairement à ce qui se dit dans le Landerneau hospitalier, cela est possible, rapidement, et reste très certainement la solution la moins couteuse pour le gouvernement !

FO rappelle que les agents hospitaliers cotisent à la sécu comme tous les salariés, ou presque, et que leur statut créé par une Loi du 9 janvier 1986 leur octroie la prise en compte du reste à charge (30 %) par l'employeur.

Un remboursement des soins par l'employeur à 100 %, c'est du gain de pouvoir d'achat par la baisse immédiate et substantielle des cotisations aux mutuelles !

Et la « gratuité des soins » dans ce contexte ne serait pas un cadeau mais simplement le respect de notre statut et rien d'autre !

Sur ce dossier particulièrement sensible, la Fédération FO-SPSS exige l'ouverture de véritables négociations permettant d'aboutir le plus rapidement possible à une PSC de haut niveau, elle vous tiendra très prochainement informée du contenu des échanges.